

La spéculation alimentaire

Ou comment tirer avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires !

On se souvient des émeutes de la faim qui avaient éclaté dans de nombreux pays en développement début 2008, en Afrique, en Amérique du Sud et en Asie. Cette crise alimentaire n'aurait pas eu lieu sans spéculation, selon Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. Et le même de tirer la sonnette d'alarme le 11 janvier dernier : « Nous vivons le début d'une crise similaire à celle de 2008 ». Alors, même cause, mêmes effets ? Et comment y remédier ?

La crise de 2008

On se souvient de ces scènes d'émeutes à la fin de l'année 2007 et au début de l'année 2008 : au Burkina Faso, au Cameroun, au Sénégal, en Mauritanie, en Côte d'Ivoire, en Égypte, au Maroc et dans bien d'autres pays encore, les populations affamées manifestaient contre le prix élevé des denrées de base. Dans le même temps, « Tirez avantage de la hausse du prix des denrées alimentaires ! », clamait la KBC pour vanter les mérites d'un produit financier qui investissait dans six denrées alimentaires. La pénurie d'eau et de terres agricoles exploitables ayant pour conséquence une pénurie de produits alimentaires et une hausse du prix des denrées alimentaires, y était présentée comme une opportunité...¹ Même s'ils se montraient plus discrets sur leurs intentions, de nombreux autres fonds spéculaient eux aussi sur la hausse des prix des aliments en ce début d'année 2008 : aux dires de la commissaire européenne chargée de l'Agriculture, Mariann Fischer Boël, 140 fonds indexés partiellement ou totalement sur les prix des matières premières agricoles avaient été lancés en février 2008 dans l'Union européenne².

Cette spéculation a-t-elle à l'époque attisé la hausse vertigineuse des prix des matières premières alimentaires ? En novembre 2007 déjà, la FAO, Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture, estimait que la tendance à la hausse des prix internationaux de la plupart des produits agricoles était seulement en partie le reflet de la contraction des approvisionnements, c'est-à-dire du jeu de l'offre et de la demande. C'est que nous sommes alors en pleine crise des *subprimes* et que les spéculateurs, qui cherchent de nouvelles formes d'investissement, ont l'attention attirée par les instruments financiers liés au fonctionnement des marchés des produits agricoles (par exemple, marchés des instruments à terme et des options³). Ceux-ci représentaient pour eux un moyen de diversifier les risques et d'obtenir des rendements supérieurs⁴.

En septembre 2010, Olivier De Schutter a rendu public un rapport sur les causes de la crise de 2008⁵. Ses conclusions sont plus nettes encore quant à l'impact de la spéculation sur la crise alimentaire. « Il n'y aurait pas eu de crise alimentaire sans spéculation », estime le rapporteur

1 Bernard Bayot, « Spéculeurs affameurs », dans *FINANcitet Cahier*, n° 11, Réseau Financement Alternatif, Namur, 2008.

2 Julie Majercza, « La famine fait spéculer », dans *Libération*, 13 mai 2008.

3 Une option est un produit dérivé qui établit un contrat en vertu duquel l'acheteur de l'option obtient le droit d'acheter ou de vendre un actif (par exemple des matières premières) à un prix fixé à l'avance, pendant un temps donné ou à une date fixée. Ce contrat peut se faire dans une optique de spéculation ou d'assurance.

4 FAO, *Prix élevés et volatilité des produits agricoles, Perspectives de l'alimentation*, novembre 2007, <http://www.fao.org/docrep/010/ah876f/ah876f13.htm>.

5 Food Commodities Speculation and Food Price Crises, Regulation to reduce the risks of price volatility, Briefing note 02 - septembre 2010.

spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation. « Ce n'était pas la seule cause de la crise, mais elle l'a accélérée et aggravée. Les marchés agricoles sont naturellement instables, mais la spéculation amplifie les brutales augmentations, tout comme les chutes des prix, qui sont aussi très dommageables pour les pays producteurs. Cela rend difficile la planification de la production et peut brutalement augmenter la facture alimentaire des pays importateurs de denrées. »⁶

2011, la réplique ?

Le 11 janvier dernier, Olivier De Schutter mettait en garde : « Nous vivons aujourd'hui le début d'une crise alimentaire similaire à celle de 2008. Quatre-vingts pays environ sont en situation de déficit alimentaire. Une hausse continue des prix peut être très dangereuse pour ces pays. C'est pourquoi il ne faut pas répéter les erreurs commises il y a trois ans »⁷. Et de pointer qu'aujourd'hui, comme en 2008, il n'y a pas de problème de pénurie, mais seulement un manque de transparence sur les stocks. Ce défaut de transparence alimente une réaction de panique sur les marchés, qui est le fait des *traders*, mais aussi des gouvernements qui imposent des restrictions aux exportations, ce qui accélère le mouvement.

À la tête du G20, la France, qui a mis les questions agricoles au centre de sa présidence, préconise également plus de transparence sur le niveau des stocks mondiaux des matières premières agricoles et un encadrement des limitations à l'export des différents pays. La présidence française du G20 a par ailleurs chargé, le 9 mars 2011, le Programme alimentaire mondial (PAM) de réfléchir à la mise en place d'un système de stocks de denrées alimentaires humanitaires pour parer à des émeutes de la faim.

Au-delà de la nécessaire transparence des stocks se pose, en effet, la question de leur existence même. Si la constitution de stocks de denrées alimentaires humanitaires va certainement dans la bonne direction, sans doute convient-il d'élargir la réflexion et d'encourager les pays à reconstituer des stocks alimentaires, non pas seulement pour faire face à des crises alimentaires, mais comme outils de régulation des prix, pour protéger les producteurs et les consommateurs contre la volatilité de ceux-ci.

Réguler le marché

Agir sur les stocks est indispensable, mais sans doute insuffisant, surtout à court terme, pour enrayer la spéculation alimentaire si on n'adopte pas, dans le même temps, une réglementation appropriée du marché des matières premières agricoles. Certes, il est très difficile, voire impossible, faire la distinction entre les investisseurs commerciaux, qui ont une fonction utile sur ces marchés, à savoir la couverture des risques, et les investisseurs purement financiers qui parient sur la hausse ou la baisse des cours dans une logique purement spéculative. Car tous deux utilisent les mêmes outils financiers, seules leurs intentions diffèrent.

Cela n'empêche pas d'exercer un contrôle nettement plus strict des marchés dérivés⁸ de matières premières. À cet égard, les États-Unis ont une longueur d'avance sur l'Europe ! C'est ainsi que les Américains ont créé un régulateur financier spécifique pour les matières premières, la *Commodity Futures Trading Commission* (CFTC), qui dès 2006, a régulé ce marché de deux manières : en publiant les positions spéculatives⁹ et en limitant la spéculation excessive. Elle travaille à présent à

6 Isabelle Hachey, « La spéculation au coeur de la crise alimentaire », cyberpresse.ca, 16 octobre 2010.

7 Marie Christine Corbier, Olivier de Schutter : « Vers une nouvelle crise alimentaire », dans *Les Échos*, 11 janvier 2011.

8 Un dérivé est un contrat entre deux parties qui prévoit un échange (un achat par exemple) dans le futur à des conditions fixées au préalable. Normalement, il sert à couvrir le risque, mais il est de plus en plus utilisé à des fins spéculatives.

9 Une position est un engagement contraignant d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'instruments financiers, tels que les titres, devises ou des marchandises, pour un prix donné.

la standardisation des transactions de gré à gré, c'est-à-dire celles qui se font en dehors du marché organisé qui est soumis à sa réglementation.

Rien de tel n'existe à ce jour en Europe, mais, dans le cadre de la révision des différentes directives financières, la Commission semble ouverte à une meilleure régulation des instruments financiers dérivés sur matières premières. Le commissaire Barnier a ainsi présenté le 15 septembre dernier des propositions législatives sur les dérivés échangés de gré à gré et la Commission a organisé le 21 septembre une audition publique sur les dérivés de matières premières. Elle doit faire cette année une proposition pour encadrer les positions spéculatives sur les matières premières.

Il serait souhaitable d'interdire sur ces marchés toute transaction n'impliquant que des opérateurs financiers. Une telle mesure permettrait de juguler l'afflux actuel de capitaux vers les marchés de matières premières - afflux qui participe à l'accroissement du déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, les acheteurs de produits alimentaires de l'économie réelle entrent en concurrence avec les banques et les fonds spéculatifs qui n'achètent ces produits que pour les revendre plus cher un peu plus tard... à ceux qui en ont vraiment besoin¹⁰.

D'autres mesures peuvent être envisagées : la subordination de la vente de produits structurés¹¹ aux acteurs de la filière agricole et agroalimentaire à un agrément délivré par une agence publique, la mise en place d'une taxe sur les bonus des opérateurs de marché et la rémunération des gestionnaires de fonds, ou encore la modification des règles comptables autorisant l'évaluation des produits structurés agricoles au « prix de modèle »¹² dont le contrôle est difficile¹³.

Conclusions

Constitution et transparence des stocks des matières premières agricoles et réglementation du marché de ces dernières sont les urgences du moment, pour contrecarrer la spéculation et éviter de nouvelles crises alimentaires. Ces deux impératifs ne doivent pas nous faire oublier, dans une optique de plus long terme, le soutien à une agriculture familiale à même de donner corps à ce « droit à la souveraineté alimentaire » que portent de nombreux mouvements paysans.

Bernard Bayot,
avril 2011



CULTURE
ÉDUCATION PERMANENTE

Le Réseau Financement Alternatif est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.



Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financement Alternatif pour

10 Pascal Canfin, « Spéculation sur les matières premières : l'Europe doit aller de l'avant », terraeco.net, 28 février 2011.

11 Produit financier consistant dans la combinaison d'un placement classique (obligation, par exemple) et d'un instrument financier dérivé.

12 La valeur d'un instrument financier peut être estimée par son prix de marché ou, à défaut, par un prix de modèle réalisé à partir de données observables ou non observables.

13 Didier Marteau, « Limiter l'aléa moral sur les marchés de matières premières agricoles », dans *Les Échos*, 4 mars 2011.

développer et promouvoir la finance éthique et solidaire.